

LA JEUNESSE DU RIED BRUN
23 RUE PRINCIPALE HOLTZWHR
68320 PORTE DU RIED
03.89.71.59.40
lajeunesseduriedbrun@orange.fr
www.periscolairejrb.fr

INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET VACANCES 2019

INFORMATIONS ET TARIFS

La prise en compte de l'inscription est effective lorsque le dossier d'inscription nous est retourné dûment rempli.

Une fiche sanitaire de liaison ainsi qu'une photocopie du carnet de vaccination, une attestation d'assurance, une autorisation « droit à l'image » et une autorisation de sortie doivent être fournis. Ces documents sont valables pour l'année scolaire.

Lors de L'Assemblée Générale de la Jeunesse du Ried Brun en date du 22 mars 2019, il a été décidé la tarification suivante :

Tarif horaire moyen : 1.78 €

Prix du repas : 4.45 € (prix coûtant)

Prix du goûter : 0.55 €

Carte de Membre annuelle et familiale : 12 €

Réduction à partir du 2^{ème} enfant : cf tableau ci-dessous

Pas de réduction 2^{ème} enfant pour les forfaits et les camps

M = Revenu moyen de la famille

= Revenu annuel 2018 avant abattement figurant sur l'avis d'imposition / 12

= CAF PRO / 12

Périscolaire « l'Escapade » de MUNTZENHEIM : accueil des lundis, mardis, jeudis et vendredis

18 rue principale 68320 MUNTZENHEIM 03.89.47.72.64 escapade.animation@gmail.com

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05 €/h
Midi : de 11h30 à 13h45 soit 2h15	7.83	8.16	8.46	8.73	9.06
A partir du 2 ^{ème} enfant	7.49	7.79	8.05	8.30	8.60
Soir : Périscolaire de 16h15 à 18h30 soit 2h15	3.93	4.26	4.56	4.83	5.16
Soir : A partir du 2^{ème} enfant	3.59	3.89	4.15	4.40	4.70

Périscolaire « les Kaferlas » de HOLTZWHR : accueil des lundis, mardis, jeudis et vendredis
 13 rue de l'Eglise HOLTZWHR 68320 PORTE DU RIED 03.89.47.75.25 kaferlas68@gmail.com

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05 €/h
Midi : de 11h30 à 13h50 soit 2h20	7.95	8.30	8.60	8.88	9.23
Midi : A partir du 2 ^{ème} enfant	7.60	7.91	8.19	8.44	8.75
Soir : de 16h20 à 18h30 soit 2h10	3.80	4.12	4.41	4.67	4.99
Soir : A partir du 2 ^{ème} enfant	3.47	3.77	4.02	4.25	4.55

Périscolaire « les Lucioles » de BISCHWIHR : accueil des lundis, mardis, jeudis et vendredis
 3 rue de l'Eglise 68320 BISCHWIHR 03.68.07.41.15 lucioles68@gmail.com

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05 €/h
Midi : de 11h35 à 13h45 soit 2h15	7.83	8.16	8.46	8.73	9.06
Midi : A partir du 2 ^{ème} enfant	7.49	7.79	8.05	8.30	8.60
Soir : de 16h15 à 18h30 soit 2h15	3.93	4.26	4.56	4.83	5.16
Soir: A partir du 2 ^{ème} enfant	3.59	3.89	4.15	4.40	4.70

Périscolaire de DURRENTZEN : accueil des lundis, mardis, jeudis et vendredis
 Place Jacques Courant 68320 DURRENTZEN 06.86.43.07.34 peri.durren@gmail.com

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05 €/h
Midi : de 11h30 à 13h30 soit 2h	7.45	7.75	8.01	8.25	8.55
A partir du 2 ^{ème} enfant	7.15	7.42	7.65	7.87	8.14
Soir : de 16h à 18h30 soit 2h30	4.30	4.68	5.00	5.30	5.68
Soir: A partir du 2 ^{ème} enfant	3.93	4.26	4.56	4.83	5.16

En périscolaire, les inscriptions et annulations sont fermes et définitives la veille avant 17h :

Toute annulation - **après 17h** ne sera plus prise en compte; Les inscriptions, du midi et du soir, non décommandées dans les délais, sauf présentation d'un certificat médical **dans les 72 h**, seront facturées. Pour les lundis les modifications sont à faire les vendredis précédents.

Pour les jeudis les modifications sont à faire les mardis précédents.

Le certificat médical ne vous dispense pas de prévenir au préalable la structure de l'absence de votre enfant : merci de votre compréhension.

Pour vous rendre service, un accueil de 1 heure est possible avant et après le déjeuner dans les 4 structures : le tarif est majoré de 30%

Accueil avant et après le déjeuner (amplitude : 1h)	1.95	2.15	2.31	2.47	2.67
---	------	------	------	------	------

ACCUEIL DES MERCREDIS HOLTZWUHR

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05 €/h
FORFAIT DEMIE JOURNEE SANS REPAS ET GOUTER A partir du 2 ^{ème} enfant	8.05 7.30	8.80 7.98	9.45 8.56	10.05 9.10	10.80 9.78
FORFAIT DEMI JOURNEE AVEC REPAS ET GOUTER A partir du 2 ^{ème} enfant	15.5 14.45	16.55 15.40	17.46 16.21	18.30 16.97	19.35 17.92
FORFAIT JOURNEE AVEC REPAS ET GOUTER A partir du 2 ^{ème} enfant	19.05 17.70	20.40 18.92	21.57 19.97	22.65 20.94	24.00 22.16
FORFAIT JOURNEE SORTIE avec repas et 2 goûters A partir du 2 ^{ème} enfant	22.05 20.40	23.7 21.89	25.13 23.17	26.45 24.36	28.10 25.85

Pour les mercredis, toute inscription non décommandée la veille au soir avant 17h sera facturée.
(sauf en cas de maladie avec présentation d'un certificat médical dans les 72 heures).

ALSH PETITES ET GRANDES VACANCES**Accueil uniquement à BISCHWIHR**

	M ≤ 1300 1.50 €/h	1301 ≤ M ≤ 2300 1.65 €/h	2301 ≤ M ≤ 3300 1.78 €/h	3301 ≤ M ≤ 4300 1.90 €/h	M ≥ 4301 2.05€/h
FORFAIT JOURNEE AVEC REPAS ET GOUTER A partir du 2 ^{ème} enfant	19.05 17.70	20.40 18.92	21.57 19.97	22.65 20.94	24.00 22.16
FORFAIT JOURNEE SORTIE avec repas et 2 goûters A partir du 2 ^{ème} enfant	22.05 20.40	23.7 21.89	25.13 23.17	26.45 24.36	28.10 25.85

Pour les ASLH vacances, toute inscription non décommandée 7 jours avant le début du centre sera facturée. (sauf en cas de maladie avec présentation d'un certificat médical dans les 72 heures).

IMPORTANT : Les structures ferment leurs portes à 18h30: merci de respecter l'horaire : une majoration de 2 € sera appliquée pour tout retard non signalé et/ou répétitif.

Modalités de paiement :

Accueil périscolaire et mercredi :

Une facture récapitulative sera adressée mensuellement : elle devra être réglée dans les 30 jours. **2 mois sans règlement impliquent le refus à l'accueil de votre enfant jusqu'à régularisation de la situation.**

ALSH petites et grandes vacances :

Les modalités d'inscription sont précisées sur chaque programme d'activités des vacances ; la totalité des réservations est payable au moment de l'inscription.

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

Tel que précisé dans le règlement intérieur, **en cas de changement de situation financière** au cours de l'année scolaire, nous vous invitons à nous informer dans les meilleurs délais de votre nouvelle situation : une demande écrite accompagnée d'un justificatif du revenu moyen nous permettra d'ajuster votre tranche tarifaire dès le mois suivant réception de votre demande. Aucune régularisation rétroactive ne sera effectuée.

Nous vous remercions de votre compréhension.